

**COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION
REPRESENTANTS DE PARENTS D'ÉLÈVES
DU MARDI 26 MARS 2019**

Présents :

Suzanne BLANC
Carine LOOS
Marie-Josée COURBOT
Jérémy BARBIER
Manuela AFONSO
Christelle BALZERGUE
Vanina BRIGATO
Linda DANNEELS
Corinne ISSARTEL
Claire LAVENANT
Laura LIMOSIN
Malika OUBRAIM
Sylvie PONTHEUX
Mamy POULINQUEN
Christelle TISON

1ère Adjointe au Maire déléguée à la Vie Scolaire
Directrice Générale Adjointe des Services
Directrice du Service Vie Scolaire
Adjoint secteur scolaire
Présidente de la P.E.E.P.
Ecole élémentaire F. MANSART
Ecole élémentaire A. RIMBAUD
A.P.A.D
Présidente de la F.C.P.E.
Ecole élémentaire P. VERLAINE
Ecole élémentaire A. CHENIER
Ecole maternelle F. MANSART
Présidente de l'U.N.A.A.P.E.
F.C.P.E.
U.N.A.A.P.E.

Ordre du jour :

- Restauration scolaire
- Sécurisation des écoles
- Questions diverses

Mme BLANC accueille les participants et propose un tour de table afin que chacun se présente. Elle rappelle que le but de ces réunions trimestrielles est de retransmettre les informations aux parents d'élèves afin d'éviter les questions récurrentes en Conseil d'Ecole.

Mme BLANC rappelle également que les questions diverses doivent être envoyées bien à l'avance afin qu'elles puissent être traitées dans un délai raisonnable.

1. RESTAURATION SCOLAIRE

Mme BLANC informe les représentants de parents d'élèves que les barquettes biodégradables qui étaient prévues à la mise en place du marché, sont livrées depuis le 11 mars 2019 uniquement pour les plats chauds. Ce retard est dû à un souci technique rencontré par le fournisseur.

Carine LOOS explique que pour le moment, ces barquettes sont jetées avec le reste des ordures ménagères car les filières de recyclage ne sont pas encore assez développées pour valoriser ce type de déchets mais que la Ville a tout de même entendu la demande des parents d'élèves et a également souhaité réduire la part des déchets plastiques générée par la restauration collective. La composition de ces barquettes sera annexée au compte-rendu.

Mme COURBOT informe qu'à compter du lundi 8 avril, quatre groupes scolaires seront livrées à jour J (Paul Fort, Paul Verlaine, Erik Satie et Marie Noël) ainsi que l'Hôtel de Ville, afin de permettre au livreur de la société Sodexo de procéder à des réajustements d'une école à l'autre si besoin et ainsi éviter les manques. Le portionnage des barquettes est de 6 parts pour les élémentaires et 8 parts pour les maternelles. Pour les réajustements, il sera de 4 parts voire une barquette grammage adulte.

A la demande de proposer une alternative sans viande lorsqu'un plat unique type hachis parmentier ou raviolis est servi, Mme BLANC rappelle que la Ville sert environ 3000 repas par jour et qu'il n'est pas possible de faire du cas par cas. Les enfants dont les parents ont demandé des repas sans viande ne pourront consommer le plat chaud ce jour-là, comme il est précisé dans le courrier qui leur est adressé pour les informer de la procédure.

Madame COURBOT précise que seuls 9 enfants qui ont des allergies spécifiques ne peuvent consommer de plateaux Natama, qui est la solution de repas sans allergènes proposée par la Ville. Pour ces enfants, une demande de tarifs différenciés a été faite mais celle-ci ne peut être prise en compte. En effet, le tarif de la restauration tient compte également des coûts de fonctionnement de la restauration (personnels et fluides).

Il est abordé le problème de la consistance des goûters qui ne sont parfois pas assez rassasiant (yaourts, pains au lait). Un travail est en cours avec la société SODEXO. Les représentants de parents d'élèves sont également informés le nombre de composantes étant le même qu'auparavant (4 par repas), la possibilité de mettre 3 entrées par semaine est privilégiée.

2. SECURISATIONS DES ECOLES

Mme BLANC informe les parents d'élèves que le prochain séminaire organisé avec l'Education Nationale aura pour thème le PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) en juin prochain.

Elle précise également que des exercices d'évacuations sont désormais organisés par la Ville sur les Centres de Loisirs le mercredi.

Le bilan du rehaussement des clôtures des écoles est listé ci-dessous :

2015 : Clôture et portail côté rue Fulgence Bienvenüe à l'école élémentaire Rimbaud. Portail d'accès logements de fonction l'école élémentaire Jules Verne.

2017 : Remplacement du portail accès maternelle au Centre de Loisirs Paul Fort.

2018 : Remplacement du portail et de la clôture accès parking et remplacement du portail élémentaire côté intérieur sur le groupe scolaire Charles Péguy. Remplacement de la clôture et du portail côté accès espaces verts à l'école élémentaire Erik Satie. Remplacement de la clôture côté rue Rodin et Chemin des Solitaires au Centre de Loisirs du Manet. Remplacement de la clôture des cours élémentaire et maternelle ainsi que le portail et la clôture accès pôle sciences du groupe scolaire Alphonse Daudet. Condamnation du sas d'entrée par un portail et une clôture barreaudée à l'école élémentaire André Chénier.

2019 : sont prévus le remplacement du portillon et de la clôture barreaudée côté rue Puymorens à l'école élémentaire Paul Verlaine ainsi que le remplacement de la clôture et du portail rue Alfred Nobel à l'école maternelle Paul Fort.

Des mesures de qualité de l'air vont être réalisés à l'école des Prés courant juin 2019, conformément au décret n° 2015-1000 du 17 août 2015 relatif aux modalités de surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public.

Madame BLANC revient sur l'insécurité aux abords de l'école Jules Verne et annonce qu'une caméra de surveillance a été installée dernièrement au niveau du porche afin de dissuader les squats. Un travail de terrain est également en cours avec les deux directrices d'écoles, la Police Municipale et l'association DIRE (Développement Ignymontain de Rencontre et d'Entraide).

La Ville va également continuer la sécurisation des écoles avec la pose de films occultant en priorité sur les vitres des salles de classes visibles sur la rue. A cet effet, la demande de subvention auprès du FIPD (Fond Interdépartemental de Prévention de la Délinquance) a été relancée.

3. QUESTIONS DIVERSES

- Effectifs 2019-2020 : suite à la Décision du Comité Technique Spécial Départemental du 21 février dernier, il y a pour le moment trois fermetures de classe prévues à la rentrée 2019 sur Montigny-le-

Bretonneux : à la maternelle Daudet, à la maternelle Les Sorbiers et à l'élémentaire André Chénier. Une ouverture de classe est prévue à l'école élémentaire Paul Fort.

- La Ville travaille également sur la scolarisation obligatoire des enfants à 3 ans qui va entrer en vigueur à la rentrée scolaire 2019-2020. Une rencontre avec Inspection Académique est prévue le 15 avril prochain.

- Concernant le nombre d'ATSEM par écoles, il est répondu que la municipalité n'envisage pas pour le moment de modifier le barème qui définit le nombre d'agents affectés dans les écoles.

- Mme BLANC rappelle que les enfants nouvellement arrivés sont affectés en priorité sur leur école de secteur en respect de la carte scolaire. S'il n'y a plus de place dans l'école de secteur, la Ville prend attache de l'Inspection de l'Education Nationale ainsi que des directeurs d'écoles.

- La procédure de gestion de grève est rappelée : un mail informant d'un mouvement de grève est envoyé aux familles à J-10. Entre J-3 et J-1, une information officielle est transmise concernant la mise en place d'un Service Minimum d'Accueil et du maintien ou non des activités périscolaires. Les directeurs d'école sont en copie de ces messages. Ce dispositif est apprécié par les familles.

Traversées des écoles :

- Des demandes de plateaux surélevés au niveau des passages piétons sont faites par les parents d'élèves des écoles Mansart et Saint Exupéry au regard de la sécurité des piétons. Il est répondu que la Ville n'est pas décisionnaire des aménagements de sécurité sur ces voies, celles-ci étant gérées par l'Agglomération.

- Il y a 10 points écoles sur la ville qui sont pris en charge par des agents de la Police Municipale, des animateurs et des agents recrutés pour cette mission le matin à 8h15 et le soir à 16h15. Si l'animateur est absent, il n'est pas remplacé car il n'est pas possible de détacher un autre animateur de l'encadrement périscolaire au regard du respect des taux d'encadrement.

- Mme BRIGATO, représentante des parents d'élèves de l'école élémentaire Arthur Rimbaud, informe qu'elle est volontaire pour assurer le point école de la rue Fulgence Bienvenue à 16h30 les jours scolaires si la Ville lui fournit le matériel de sécurité. Il lui est répondu que la Ville va d'abord se renseigner afin de savoir à qui incombe la responsabilité en cas de prise en charge par un bénévole.

Travaux dans les écoles :

- Il est remonté par les parents d'élèves qu'il n'y a pas d'infirmerie à l'école élémentaire André Chénier. En effet, un lit a été positionné par le directeur sous l'escalier du hall de l'école. En cas de nécessité, il est toujours possible d'isoler l'enfant dans le bureau du directeur.

- Concernant le ravalement des écoles St Exupéry et Les Prés, Mme BLANC précise que le projet porte uniquement sur l'enveloppe extérieure des bâtiments et non sur les aménagements aux alentours. Les huisseries seront remplacées et une isolation thermique par l'extérieur sera réalisée. De plus, l'entreprise retenue est habituée à travailler en site occupé. Les deux directrices d'écoles ainsi que l'Inspectrice de l'Education Nationale ont été associées aux Comités Techniques. Mme AFONSO sollicite la Ville afin qu'une réunion de présentation aux parents d'élèves soit organisée. Par ailleurs, le muret qui a été détruit allée de l'Ivraie sera remplacé par une barrière fixe.

- A la maternelle du Village, une purge préventive sur les façades de l'école et le réfectoire afin de faire tomber les morceaux de bétons fragilisés. Les travaux de réhabilitation à venir courant avril 2019. La vitre cassée à l'entrée est en commande. Une plaque de contreplaqué a été installée provisoirement.

- Tous les siphons de sol des sanitaires du réfectoire de l'école Erik Satie ont été remplacés en 2018. Les remontées d'odeurs sont liées à l'humidité lors d'épisodes de pluie.

- Lors des épisodes neigeux, les agents des Services Techniques ont pour consigne de dégager un cheminement pour permettre l'accès à aux établissements mais il est impossible de traiter la totalité des cours d'écoles au vu de la surface qu'elles représentent. Du matériel de déneigement (pelles et seaux) a été livré sur les établissements fin février afin de permettre aux personnels enseignants et d'animation

de compléter l'action des Services Techniques lors des intempéries. Il est précisé que la responsabilité de laisser sortir les élèves dans la cour lors des récréations incombe à l'Education Nationale.

Personnel communal :

- Des formations SST (Sauveteur Secouriste du Travail) sont organisées en interne depuis 2 ans pour les animateurs et les ATSEM.

- La prise en charge des études surveillées par les animateurs a été expérimentée entre les mois de septembre et décembre 2018. Trois réunions ont eu lieu avec les animateurs concernés au mois de septembre, octobre et décembre afin de faire un bilan du dispositif. Le bilan de cette expérimentation est positif, la prise en charge des études par les animateurs est donc pérennisée depuis le mois de janvier 2019.

Le taux d'encadrement fixé est de 1 adulte pour 22 enfants. Au-delà, une seconde étude est ouverte, prise en charge par un vacataire. En cas d'absence d'un animateur, le remplacement est assuré par un vacataire afin de ne pas déséquilibrer le taux d'encadrement en accueil périscolaire du soir.

La demande d'intégration des CP aux études surveillées doit être soumise à l'avis des directeurs d'écoles, de l'Inspection de l'Education Nationale et de la Ville. Cependant, ce n'est pas une réflexion en cours.

- Concernant les recrutements d'animateurs, la priorité est donnée aux diplômés du BAFA ou aux stagiaires BAFA. Le plan de formation des animateurs est organisé par thématiques (handicap, bienveillance, gestion des émotions...). La Ville possède également un vivier de vacataires pour effectuer des remplacements en animation ainsi qu'en études surveillées.

Périscolaire :

- Les taux d'encadrements sont fixés par la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale). En périscolaire 1 adulte pour 14 enfants en maternelle, un adulte pour 18 enfants en élémentaire.

- Pendant la pause méridienne, il n'existe pas de taux d'encadrement. DDCS.

- En cas de non-réservation, les enfants sont affectés d'office en périscolaire du soir.

Extrascolaire (Centre de Loisirs) :

- Bilan de la sortie des TAP : les équipes d'animation ont désormais la possibilité de mettre en place des projets d'activités à la journée le mercredi et ainsi que des sorties.

- La capacité d'accueil des structures correspond à la déclaration qui est faite chaque année à la DDCS. Il est rappelé aux représentants de parents d'élèves que les familles ont toujours la possibilité d'annuler jusqu'à J-1 pour libérer de la place le mercredi dans les structures.

- Concernant la gestion des groupes le mercredi et les vacances, l'accueil des enfants est fait par niveau, puis l'enfant fait son choix parmi les activités proposées.

- En extrascolaire, le taux d'encadrement fixé par la DDCS est de 1 adulte pour 10 enfants en maternelle, un adulte pour 14 enfants en élémentaire.

Travaux sur les ALSH :

- Une étude de réaménagement est en cours au Centre de Loisirs du Manet.

- L'accessibilité du Centre de Loisirs Paul Fort a été réalisée en 2017. Une étude sur le remplacement des menuiseries est prévue en 2019 et les travaux en 2020.

- Les travaux de peinture intérieur ont été réalisés à l'ALSH Dumas en 2016

- Pour rappel, les Iris et Les Sorbiers ont ouvert respectivement en 2004 et 2009.

Diffusion : Monsieur le Maire
Mme PEREZ, Inspectrice de l'Education Nationale
Les participants à cette réunion